

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 23 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....13

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 0

Nombre de Délégués
votant.....17

Membres présents :

Titulaires : Mrs Roland CARLIER, Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Marc DUVAL, Robert TCHOBDRENOVITCH

Mmes Nicole GIRARD, Angélique RIVOIRE, Laure ARNAUD, Karine MOURET

Absent: Mr Michel RAOUX

Absents excusés : Mrs Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT et Mmes Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Sabine PLANEILLE et Séverine MAUGAN-CURNIER

Pouvoirs:

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert TCHOBDRENOVITCH
- M. Jean-Pierre PETTAVINO donne pouvoir à M. Christian MOUNIER
- Mme Sylvie GREGOIRE donne pouvoir à Mme Nicole GIRARD
- M. Philippe ROUX donne pouvoir à M. Lionel GOMEZ

N°22-07

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : REMPLACEMENT D'UN DES VICE-PRÉSIDENTS DU SIECEUTOM

Procès-Verbal de l'élection d'un nouveau 2^{ème} Vice-Président

Lors du comité syndical d'installation du 15 septembre 2020, le Président Christian MOUNIER et trois Vice-présidents ont été élus par l'assemblée :

- **M. Philippe ROUX, délégué de la CCPSMV**
- **M. Michel PARTAGE, délégué de COTELUB**
- **M. Christian LEONARD, délégué de LMV**

Suite au décès de M. Christian LEONARD, Monsieur Roland CARLIER a été élu 3^{ème} Vice-président du SIECEUTOM lors du comité syndical du 23 juin 2021.

M. Michel PARTAGE ayant démissionné de son mandat de délégué auprès du SIECEUTOM en début d'année, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président pour le remplacer.

L'élection de ce Vice-Président répond aux mêmes règles que l'élection du Président : le poste est pourvu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres titulaires du Comité syndical. Il doit être de nationalité française, en ce qu'il est susceptible d'exercer des pouvoirs de police par délégation de fonction du Président. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La majorité absolue se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du Comité (24 délégués) mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Il est précisé que le Vice-Président ainsi élu siègera au sein du bureau syndical, composé de deux membres par EPCI adhérent (1 Vice-président, 1 délégué syndical).

Sous la présidence de Christian MOUNIER, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection d'un nouveau 2^{ème} Vice-Président.

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs :

- M. Roland CARLIER
- Mme Laure ARNAUD

Après avoir pris connaissance de la candidature de Mme Karine MOURET, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon, le Président a fait procéder au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le Bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Le résultat du scrutin est le suivant :

- votants	17
- bulletins blancs	0
- bulletins Mme MOURET	17

Madame Karine MOURET est élu 2^{ème} Vice-présidente du SIECEUTOM et est installée dans ses fonctions.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Les assesseurs :

Le Président :

S.I.E.C.E.U.T.O.M.

Syndicat de Traitement
des Ordures Ménagères

Le secrétaire de séance :

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.